

Randonnée à bicyclette

Nature de l'activité : **cyclisme sur routes, voies à faible circulation, pistes aménagées ou chemins peu fréquentés.**

Niveaux concernés : **Cycle 2 (CP, CE1, CE2), Cycle 3 (CM1, CM2, 6è)**

Activité à **ENCADREMENT RENFORCÉ**

- Validation du projet pédagogique par l'IEN
- Agrément des intervenants extérieurs par le DASEN
- Convention établie entre l'employeur et l'Education Nationale

**Attendus
de fin de cycle**

A la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2)

- **Adapter ses déplacements à des environnements variés :**
 - Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
 - Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

A la fin du cycle de consolidation (cycle 3)

- **Adapter ses déplacements à des environnements variés :**
 - Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.
 - Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
 - Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème

<p>Compétences à développer</p>	<p>A la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses déplacements à des environnements variés : <ul style="list-style-type: none"> - Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices. - S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements. - Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes. - Respecter les règles essentielles de sécurité. - Reconnaître une situation à risque. <p>A la fin du cycle de consolidation (cycle 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses déplacements à des environnements variés : <ul style="list-style-type: none"> - Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité. - Adapter son déplacement aux différents milieux. - Tenir compte du milieu et de son évolution (vent, eau, végétation, etc...). - Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ. - Aider l'autre.
<p>Taux minimum d'encadrement EPS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant de la classe + un intervenant agréé ou un autre enseignant. • Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé supplémentaire (ou un autre enseignant) pour 6 élèves.
<p>Qualification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant : il reste le responsable pédagogique de sa classe. • Intervenant extérieur agréé : rémunéré ou bénévole (voir l'agrément de la procédure départementale).

Sécurité

- **Avant l'activité**

- Définir le rôle de chacun des adultes :
 - En fonction du nombre d'élèves et d'intervenants, le rôle des adultes peut varier selon la modalité d'organisation retenue. Ainsi, pour une classe de 25 élèves, on peut constituer un groupe de 12 élèves et un groupe de 13 élèves encadrés respectivement par deux adultes et trois adultes.

Pour le groupe encadré par deux adultes

- Les deux adultes adoptent une position de sécurité en roulant à gauche du groupe afin d'écartier le danger. L'un se situe à l'avant du groupe et l'autre à l'arrière.

L'adulte situé à l'arrière prend en charge tout élève en difficulté ou séparé du groupe. Pour reformer l'unité du groupe, l'adulte situé à l'avant ordonne l'arrêt des autres élèves dans un espace qui garantit la sécurité de tous.

- Dans un carrefour, quelque soit la direction à prendre, l'adulte situé à l'avant du groupe se positionne de manière à protéger le groupe de l'arrivée d'éventuels véhicules. Une fois, le passage réalisé, il retourne en tête.

Pour le groupe encadré par trois adultes

- Deux adultes assurent les rôles définis ci-dessus et l'adulte supplémentaire assure le relais entre ces deux derniers.

Il prend la place de l'adulte situé à l'arrière si celui-ci intervient auprès d'un élève en difficulté ou séparé du groupe.

- Dans un carrefour, quelque soit la direction à prendre, l'adulte supplémentaire se positionne de manière à protéger le groupe de l'arrivée d'éventuels véhicules.

- Le trajet :
 - Contacter la gendarmerie pour avoir un avis sur le trajet empruntant la voie publique.
 - Reconnaître l'itinéraire avec des points de regroupement.
 - Prévoir un itinéraire de substitution.

- Le matériel :
 - Adapter les bicyclettes à la taille de chacun des enfants.
 - Vérifier la conformité et l'état du matériel (pneus, freinage...).
 - Se munir d'une trousse de réparation

- L'organisation générale :
 - Prévoir selon les cas une voiture « balai ».
 - Se renseigner sur les conditions météorologiques.
 - Prévoir les horaires de départ et de retour.
 - Se munir d'une trousse de secours.
 - Prévoir un téléphone portable comme moyen d'alerte d'urgence.
 - Sur site éloigné : prévoir un véhicule d'accompagnement à un endroit adéquat pour intervenir rapidement.

- **Pendant l'activité**
 - Respecter le code de la route.
 - Respecter entre chaque groupe une distance qui permet à un véhicule de s'intercaler.
 - Respecter un espace de 3 à 5 mètres entre chaque élève.
 - Placer à l'avant un élève capable d'imprimer un rythme moyen adapté au niveau de pratique du groupe. Il est choisi parmi les élèves les plus confirmés et responsables.
 - Assurer le rôle attribué par l'enseignant.

- **Sécurité active**
 - Maîtriser un freinage progressif en maintenant en permanence deux doigts sur les leviers de freins.
 - Equilibrer le poids du corps sur les deux pédales horizontales, et non sur la selle.
 - Centrer son regard sur l'espace avant, et non sur le guidon ou la roue avant, pour anticiper le comportement face à une difficulté éventuelle.

<p>Conditions de pratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Site d'accueil</u> : routes, voies à faible circulation, pistes aménagées, chemins peu fréquentés. • <u>Equipement vestimentaire</u> : pantalon souple mais pas ample, chaussures de sport, vêtements de pluie. • <u>Equipement technique</u> : port obligatoire d'un casque protecteur et du gilet de sécurité.
<p>Recommandations pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A la fin de l'école élémentaire, la randonnée sur route permet le réinvestissement des compétences développées au cours de plusieurs unités d'apprentissage. • Une unité d'apprentissage est constituée de 10 à 15 séances. • L'organisation, la longueur, la durée, la difficulté, le rythme des déplacements seront adaptés au niveau des élèves.
<p>Remarques particulières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignements complémentaires auprès du CPC-EPS.
<p>Textes de références</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire n°92-196 du 3.7.1992, BOEN n°29 (Intervenants Extérieurs). • Circulaire n°99-136 du 21.9.1999, BOEN n°7 (Sorties scolaires). • Note de service n°84-027 du 13.01.1984 (La bicyclette pour les déplacements en groupe). • Circulaire n°2004-138 du 13.7.2004, BOEN n° 32 (EPS et sport scolaire). • Arrêté du 09.11.2015, BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015 (Programmes). • Décret n°2015-372 du 31-3-2015, BOEN n°17 (socle commun) • Décret n°2017-766 du 4 mai 2017 (agrément intervenants extérieurs). • Circulaire n°2017-116 du 6-10-2017, BOEN n°34 (encadrement de activités physiques et sportives). • Notes de service n°85-65, BOJS n°10 19.05.1985, n°87-287, BOEN n°34 du 01.10.1987, BO n°6 du 15.09.1997. • Code de la route : respect des règles en vigueur pour les usagers cyclistes ; Article R431-1-1– Décret n°2008-754 du 30.07.2008 – art.20 (Gilet de haute visibilité).